

TROISIEME PARTIE

LE COUPABLE ET LA SOCIETE

3.1 Critique du Jugement (La Justice et l'Injustice)

a) Dans " Le Dernier Jour d'un Condamné " de V. Hugo

La justice pour Hugo, croyant en Dieu et amoureux de l'humanité, est toujours liée à la bonté. Selon Hugo, on peut sauver les malfaiteurs par la bonté, non par la peine, qu'elle soit morale ou physique.

L'illustration la plus claire de cette idée apparaît dans " LES MISERABLES ". Les lecteurs peuvent se demander si Jean Valjean se serait sauvé, ou tout au moins amélioré, si le prêtre qu'il a rencontré avait manqué de bonté.

Hugo répond à cette question : non. Selon lui, si la condamnation pouvait corriger un malfaiteur, Jean Valjean se serait transformé en prison. Mais même quand il sort de prison, le vol le tente comme auparavant. Au fond, Hugo pense que non seulement la peine ne corrige pas le malfaiteur, mais qu'elle le rend encore plus méchant.

Le lecteur se rappelle cette phrase d'une victime de la Justice : " La mort rend méchant. " ¹

Dans " Le Dernier Jour d'un Condamné ", Hugo nous parle

¹Victor Hugo, Le Dernier Jour d'un Condamné, p. 325.

de la peine et des souffrances morales d'un condamné à mort. Il critique les lois et les jugements qui ne considèrent pas les criminels comme des personnes humaines et les traitent avec mépris.

Ce n'est pas seulement dans cette oeuvre que V. Hugo expose ses idées sur la justice et l'injustice des jugements humains. Si nous étudions ses autres oeuvres, nous pouvons constater que V. Hugo ne peut pas pardonner aux lois telles qu'elles sont, ni aux interprètes de ces lois.

Dans " Le Dernier Jour d'un Condamné ", il a consacré de nombreux passages à décrire les juges, les jurés, le public des tribunaux et le jugement même. Il déclare avec sévérité dans le langage du Condamné son désaccord avec la loi et ses interprètes, ces gens qui restent au point culminant de l'indifférence devant leur victime. " Les juges, au fond de la salle, avaient l'air satisfait, probablement de la joie d'avoir bientôt fini." ¹

Hugo ne peut pas rester froid devant cet "indifférent" vis-à-vis d'une personne qui va mourir, même s'il s'agit d'un criminel.

Les jurés seuls paraissaient blêmes et abattus, mais c'était apparemment de fatigue d'avoir veillé toute la nuit. Quelques uns baillaient. Rien, dans leur contenance, n'annonçait des hommes qui viennent de porter une sentence de mort . . . ²

Comment peut-on attendre un verdict de justice de juges et de jurés si inhumains ?

Le Condamné dit : " . . . et sur les figures de ces bons bourgeois, je ne devinais qu'une grande envie de dormir." ³

¹Ibid., p. 271-2

²Ibid., p. 272

³Ibid.

Qu'est qu'entend Hugo par le mot " juge " ?

Tout d'abord, pour Hugo, le " juge " est quelqu'un qui est bon et possède la plus haute conscience professionnelle.

Bon, parce que selon Hugo, c'est par la bonté qu'on peut corriger les criminels.

Pour Hugo, le jugement ne doit pas se borner au crime sans plus; il faut au contraire tenir compte de la personne, et des conditions dans lesquelles le criminel agissait. Cette attente déçue perce dans cette phrase du Condamné : " Hélas! Ce n'est pas ma faute. " ¹

Quand on lui annonce sa mort, il n'a rien à dire, pas plus que Meursault d'ailleurs. Mais son cas diffère de celui de Meursault, parce que lui, il est paralysé par l'émotion et la peur. " J'aurais eu moi, tout à dire, mais rien ne vint. Ma langue reste collée à mon palais. " ²

Hugo accuse les juges qui ont le droit d'arrêter la vie d'un homme. Il trouve que les juges sont " triomphants de pouvoir tuer. " ³

L'auteur, en écrivant ce livre, souhaite un changement profond de la législation. Il traduit bien dans ce passage son but et ses pensées :

Que ce que j'écris ici, puisse être un jour utile à d'autres, que cela arrête le juge, prêt à juger, que cela sauve des malheureux, innocents ou coupables, de l'agonie à laquelle je suis condamné.⁴

¹ Ibid., p. 332.

² Ibid., p. 273.

³ Ibid., p. 280.

⁴ Ibid.

Quand on parle des idées de Victor Hugo sur le jugement, la pénalité, on ne peut pas oublier l'aspect concret de sa pensée. Hugo, poète, est toujours influencé par sa sensibilité.

Sensibilité et raison s'unissent chez lui : sa réflexion, part du sentiment et y retourne.

Nous sentons bien cette attitude de V. Hugo dans ce cri du Condamné, son porte-parole :

Oh, si ces jurés l'avaient vue, au moins, ma jolie petite Marie : ils auraient compris, qu'il ne faut pas tuer le père d'un enfant de trois ans. " ¹

Dans la Préface de 1832, Hugo a écrit : " En le (le Condamné) tuant, vous décapitez toute sa famille. Et ici encore vous frappez des innocents. " ²

Pour Hugo, la justice et la pitié sont liées l'une à l'autre. La loi humaine, pour lui, ne sera vraiment juste à son tour que lorsqu'elle aura une larme dans l'oeil.

C'est pourquoi l'image qu'il donne des juges et des jurés dans " Le Dernier Jour d'un Condamné " paraît cruelle, surtout par l'indifférence. Hugo critique avec franchise ce monde des tribunaux qui ignorent tout respect de la personne humaine.

¹Ibid., p. 326.

²Ibid., p. 391.

b) Dans " L'Etranger " de Camus

" Voilà l'image de ce procès. Tout est vrai et rien n'est vrai ! " ¹

Il nous paraît intéressant de noter ce que le professeur Jean Grenier a écrit à propos de son élève, Albert Camus.

Un jour, après la libération, il alla assister à un des nombreux procès dits d'épuration. A ses yeux, l'accusé lui apparut coupable. Pourtant, il quitta l'audience avant la fin, car il se sentait solidaire de cet homme, il était " avec lui " (selon sa propre expression). Et il n'a jamais voulu retourner à un procès de ce genre ... Il pensait que dans tout coupable, il y a une part d'innocence." ²

Si dans tout coupable il y a une part d'innocence, la justice devient très difficile. Camus critique le jugement de Meursault, et à travers son cas, tous les jugements. C'est un spectacle auquel Meursault va assister. Plutôt qu'acteur, il sera, comme toujours dans sa vie, spectateur.

Dans ce monde de la justice de " L'Etranger ", chacun joue son rôle. Dans le fond, le jugement ressemble à un jeu, le jeu des mécanismes de la société.

Il est bien évident que si dans une société, la base de toutes les valeurs n'est que le jeu, ses représentants, eux aussi, ne peuvent que jouer. Camus se moque de cet aspect du jugement. On se demande enfin, si tout le monde joue, qui a le droit de juger? Qui peut se donner ce droit, et qui ose prendre cette responsabilité?

¹ Albert Camus, L'Etranger, p. 143.

² Jean Grenier, Albert Camus, Souvenirs (Paris : Gallimard, 1968). Il m'a été impossible de trouver cet ouvrage à Bangkok. Je n'ai donc pu introduire dans ma thèse une citation prise par moi-même à Paris, sans en noter la page.

Dès le début, quand Meursault même, pour la première fois voit le juge dans son bureau, il dit : " . . . et tout cela m'a paru un jeu. " ¹

Jean Grenier écrit dans " Réflexion sur Quelques Ecrivains " que : " La justice abstraite et impersonnelle couvre trop d'injustices réelles et les juges ont trop d'occasions de se repentir. " ²

Meursault a tué quelqu'un, les juges ne le condamnent pas seulement parce qu'il a commis un crime, mais plutôt parce qu'il n'a pas joué. Il n'a pas pleuré le jour de l'enterrement de sa mère. Camus note dans ses carnets :

La société a besoin des gens qui pleurent, à l'enterrement de leur mère, ou bien on n'est jamais condamné pour le crime qu'on croit. ³

Comment pourrions-nous ne pas nous moquer d'un jugement rendu à la légère, à cause de l'absence de quelques larmes que Meursault n'a pas versées, à cause d'une tasse de café au lait qu'il a prise ou de quelques cigarettes qu'il a fumées près du cercueil de sa mère ?

Meursault rappelle les insinuations du concierge :

" Il a dit que je n'avais pas voulu voir Maman, que j'avais fumé, que j'avais dormi et que j'avais pris du café au lait. " ⁴

Son caractère trop faible l'empêche de protester, de

¹ Camus, L'Étranger, p. 100.

² Jean Grenier, Réflexion sur quelques écrivains (Paris : Gallimard, 1973), p. 109.

³ Albert Camus, Théâtre, Récits, Nouvelles, Préface par Jean Grenier (Paris : Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1962), p. 1932.

de découvrir les sophismes, et démolir les accusations fausses. Il les accepte au contraire, et s'accuse lui-même, comme si la pression irrationnelle d'une foule créait la vérité. " J'ai senti alors quelque chose qui soulevait toute la salle et, pour la première fois, j'ai compris que j'étais coupable." ¹

L'accusé vient de s'écrouler; il renonce à la lucidité du jugement; sa volonté abdique une loque... Et c'est alors qu'un magistrat abuse avec méchanceté de sa faiblesse: "... l'avocat général m'a regardé avec une lueur ironique dans les yeux." ²

Quand l'avocat de Meursault demande au concierge s'il n'avait pas fûmé avec lui, le procureur proteste contre cette question :

Quel est le criminel ici et quelles sont ces méthodes qui consistent à salir les témoins de l'accusation pour minimiser des témoignages qui n'en demeurent pas moins écrasants !" ³

Le déroulement du procès a l'apparence d'une comédie. Meursault trouve son avocat et le jugement "ridicules". Tout est ridicule dans le déroulement. Meursault regarde les jurés et a l'impression qu'il est devant une "banquette de tramway". ⁴

Tout le long de l'audience, le procureur insiste sur les pleurs de Meursault. On a l'impression que les jurés ont oublié complètement l'Arabe que Meursault a tué.

Peut-être parce qu'à cette époque, on ne condamnait pas

¹ Ibid., p. 141.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Ibid., p. 131.

à mort un Français qui a tué un Arabe. Le meurtre de l'Arabe a été l'occasion pour la Justice de condamner Meursault qui n'avait pas pleuré à l'enterrement de sa mère.

Albert Maquet a écrit dans " Albert Camus ou L'Invincible Eté " : " Le meurtre de l'Arabe n'est qu'un prétexte. Au-delà de la personne de l'accusé, les juges veulent détruire la vérité qu'il incarne." ¹

L'avocat général lui a demandé (à Perez) si, du moins, il m'avait vu pleurer. Perez a répondu que non. Le procureur a dit alors à son tour : " MM. les jurés apprécieront." ²

Ni les jurés, ni le procureur ne font d'effort pour comprendre Meursault. Ils savent seulement donner des ordres. Ces ordres sont d'ailleurs liés plutôt aux attitudes sociales des jurés ou du procureur général, qui se soucient peu de justice.

Le procureur général :

Le même homme, qui au lendemain de la mort de sa mère se livrait à la débauche la plus honteuse a tué pour des raisons futiles et pour liquider une affaire de mœurs inqualifiables. ³

Quand nous étudions "L'Etranger", et quand nous suivons chronologiquement ces événements, nous savons qu'il n'y a aucun rapport entre le jour de l'enterrement, et le jour où Meursault commet le crime sur la plage.

Sa présence sur la plage, comme dit Raymond, est le résultat d'un hasard. C'est pourquoi son avocat s'écrie : " Enfin, est-il accusé d'avoir enterré sa mère ou d'avoir tué un homme ?" ⁴

¹ Pierre-Louise Rey, L'Etranger: Camus, profil d'une oeuvre (Paris : Hatier, 1970), p. 60.

² Camus, L'Etranger, p. 142.

³ Ibid., p. 149.

⁴ Ibid., p. 150.

Les reproches faits à Meursault, comme nous dit Camus, sont surtout d'avoir enterré sa mère sans pleurer et d'avoir oublié son âge.

Meursault dit : " Oui, s'est-t-il (le procureur) écrié, avec force, j'accuse cet homme d'avoir enterré une mère avec un coeur de criminel. " ¹

Meursault ne dit rien. Il écoute, il regarde, il observe, comme un spectateur, un spectateur de lui-même.

Le crime de Meursault devrait être la raison essentielle de son accusation, mais au contraire, le procureur s'intéresse plus à sa propre personne qu'à son crime. ". . . je peux dire qu'on a beaucoup parlé de moi, . . . plus de moi que de mon crime. " ²

Mais un moment après, Camus paraît se contredire sur le comportement de Meursault . Meursault n'a rien à dire. Mais si parfois, il est tenté de dire quelque chose, son avocat lui dit : " Taisez-vous, cela vaut mieux pour votre affaire. " ³ Et Meursault poursuit : " En quelque sorte, on avait l'air de traiter cette affaire en dehors de moi. " ⁴

Il est alors très étonné de voir qu'on ne tient pas compte de sa personne; son avocat paraît prendre sa place.

A un moment donné cependant, je l'ai écouté parce qu'il disait: "Il est vrai que j'ai tué." Puis il a continué sur ce ton,

¹Ibid., p. 150.

²Ibid.

³Ibid.

⁴Ibid.

disant " je " chaque fois qu'il parlait de moi. J'étais étonné. "1

On juge ses affaires sans lui :

Moi, j'ai pensé, que c'était m'écarter encore de l'affaire, me réduire à zéro et, en un certain sens, se substituer à moi."2

Parfois, Meursault à bout de patience veut dire quelque chose : "Mais tout de même, qui est l'accusé? C'est important d'être l'accusé. Et j'ai quelque chose à dire."3

Mais il n'a rien à dire. On a fait tant d'agitation autour de ce crime! En fin de compte, le procureur déclare que le crime de Meursault était prémédité, un acte bien réfléchi, parce que son âme était déjà criminelle. Le procureur dit :

J'en ferai la preuve, Messieurs, et je la ferai doublement. Sous l'aveuglante clarté des faits d'abord et ensuite dans l'éclairage sombre que me fournira la psychologie de cette âme criminelle.4

Le procureur a résumé les faits à partir de la mort de sa mère. Pendant toutes les scènes du jugement, le procureur a fait de Meursault, ce petit employé sans ambition, un monstre, un monstre d'insensibilité qui menace la société humaine, et " méconnaît ses règles."5

Les jurés, le procureur général éprouvent de la haine pour Meursault parce qu'il n'a pas pleuré à la mort de sa mère, qu'il a oubliée, et que le lendemain de l'enterrement, il reprend

¹Ibid., p. 160-161.

²Ibid., p. 161.

³Ibid., p. 154.

⁴Ibid.

⁵Ibid., p. 159.

sa vie quotidienne. Cette mort n'a rien changé.

Pour lui, la haine des juges est la haine d'une génération pour une autre génération. On peut deviner la distance d'âge entre les jurés, le procureur et Meursault. Pour eux, Meursault peut être un exemple de cette génération révoltée qui les pemplace, et les oublie le lendemain de leur mort. On peut dire que derrière cette haine, c'est une peur qui se cache. Ils saisissent l'occasion de se venger de Meursault et de toute sa génération, qui les menace. Ils demandent la tête de Meursault. Le procureur général:

Je vous demande la tête de cet homme, et c'est le coeur léger que je vous la demande. Car, s'il m'est arrivé au coeur de ma déjà longue carrière de réclamer des peines capitales, jamais autant qu'aujourd'hui, je n'ai senti ce pénible devoir compensé, balancé, éclairé par la conscience d'un commandement impérieux et sacré et par l'horreur que je ressens devant un visage d'homme où je ne lis rien que de monstrueux.¹

Ce visage étrange lui fait peur, non pas parce que Meursault a tué l'Arabe sur la plage, mais parce que la machine juridique a fabriqué un Meursault qu'elle refuse de comprendre. On ne lui donne pas le droit de parler, on le rend sans défense et on le condamne à mort. " Le président m'a dit dans une forme bizarre que j'aurais la tête tranchée sur une place publique au nom du peuple français."²

Meursault, malgré toute sa douloureuse et farouche acceptation, est capable de sentir cette disproportion du jugement.

Malgré ma bonne volonté, je ne pouvais pas accepter cette certitude insolente, car enfin, il y avait disproportion ridicule entre le jugement qui l'avait fondée et son déroulement imperturbable à partir du moment où ce jugement avait été prononcé.³

¹ Ibid., p. 159.

² Ibid., p. 166.

³ Ibid., p. 169.

Le déroulement du procès ressemble si bien à une comédie que l'avocat de Meursault et le procureur apparaissent comme des complices plutôt que comme des adversaires.

Meursault, l'homme qui est demeuré étranger, va accueillir la mort en silence. Il ne dit rien. Ou il dit beaucoup de choses car l'homme est plus un homme par les choses qu'il tait que par les choses qu'il dit.

Par sa mort, Meursault refuse complètement cette société, et la quitte dans la dignité du silence.

Au point de vue de la critique des deux jugements, le lecteur peut constater que dans " Le Dernier Jour d'un Condamné ", les juges ne sont pas actifs, ils ont "envie de dormir". Au contraire, dans " L'Etranger ", les juges et le procureur général mènent tout avec énergie, et sans le moindre souci de vérité.

3.2 Critique de la Société

a) Dans " Le Dernier Jour d'un Condamné "

Lorsqu'un individu cause à un autre un préjudice qui entraîne la mort de la victime, on appelle cela un homicide. Mais, lorsque la société place des centaines de prolétaires dans une situation telle qu'ils sont nécessairement voués à une mort prématurée tout aussi violente que la mort par le fer ou la balle, c'est aussi bien un meurtre que l'acte individuel.

Engels

(La situation des classes laborieuses en Angleterre en 1848)

Pour V. Hugo, le crime n'est pas seulement une affaire de morale, c'est également un phénomène social. Pour l'expliquer, il faut tenir compte des conditions du milieu où le crime se

produit. Hugo développe ces idées dans presque tous ses romans, particulièrement dans " Claude Gueux " et il a même consacré une partie de " Le Dernier Jour d'un Condamné " à la critique profonde de la société.

A côté du personnage principal, le second condamné à mort, s'appelle le "Friauche". Hugo raconte en détail la vie de ce bandit.

Le "Friauche" est né de parents déjà vicieux. Voici comme il les présente : " . . . je suis fils d'un bon peigre; . . . " ¹

A six ans, je n'avais plus ni père ni mère; l'été, je faisais la roue dans la poussière au bord des routes, pour qu'on me jetât un sou par la portière des chaises de poste; l'hiver, j'allais pieds nus dans la boue en soufflant dans mes doigts tout rouges; on voyait mes cuisses à travers mon pantalon. A neuf ans, j'ai commencé à me servir de mes louches, de temps en temps, je vidais une fouillouse . . . ; à dix ans, j'étais un marlou . . . ; à dix-sept, j'étais un grinche . . . ; on m'a pris. J'avais l'âge, on m'a envoyé ramer dans la petite marine. . . Avec cela on est tondu, et moi qui avais de beaux cheveux châtains! N'importe! . . . j'ai fait mon temps. Quinze ans, cela s'arrache! J'avais trente-deux ans. ²

Le crime existe partout dans le monde. Mais selon Hugo, ici, c'est la société qui est responsable du "Friauche" et des autres "Friauches" et des "Claude Gueux".

Dans ce texte, Hugo insiste sur les causes sociales du crime, et présente comme exemple une société qui produit des malfaiteurs.

La cause essentielle de ces crimes est la misère :

¹ Victor Hugo, Le Dernier Jour d'un Condamné, p. 319.

² Ibid., p. 320.

" Le peuple a faim, le peuple a froid. La misère le pousse au crime ou au vice, selon le sexe. " ¹

A la pauvreté, s'ajoutent d'autres influences. Parmi elles, l'ignorance et d'absence d'éducation.

Hugo écrit dans la Préface de 1832 du " Le Dernier Jour d'un Condamné " : " Elle (la société) ne doit pas punir pour se venger; elle doit corriger pour améliorer. " ²

Selon cette phrase, les lecteurs concluront que la société ne pourrait transformer les criminels que par un lent travail d'éducation.

Pour Hugo, la société se rend coupable de placer ses membres dans les conditions de misère extrême qui fait d'eux des malfaiteurs dangereux, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les autres. Il faut écouter les cris de Claude Gueux :

. . . le sort le met dans une société si mal faite qu'il finit par voler et la société le met dans une prison si mal faite qu'il finit par tuer. ³

Nous n'arrivons pas à discerner qui est le vrai responsable et le vrai coupable, la Société ou le malfaiteur ?

Hugo se demande : " Qui est réellement coupable ? " " Est-ce lui ? Est-ce nous ? " ⁴

Hugo s'interroge lui-même, examine sa responsabilité. Il

¹ Victor Hugo, " Claude Gueux, " dans Romans (Paris : Editions du Seuil, 1963), p. 423.

² Hugo, Le Dernier Jour d'un Condamné, p. 385.

³ Hugo, " Claude Gueux, " dans Romans, p. 422.

⁴ Ibid., p. 422.

ne fuit pas et il sait bien que lui aussi fait partie de la société.

Le cas du Condamné est très exceptionnel, parce qu'on ne sait pas pourquoi il a tué. Le motif de son crime est-il social, psychologique ? Pourquoi a-t-il tué ?

On ne sait pas mais certainement pas par ignorance. Car c'est un homme qui possède une culture livresque; il sait même le latin.

Donc, qui est responsable? La société ? Le Condamné ?

Mystère ! Il s'agit de responsabilités partagées, et il est presque impossible de dire laquelle est la plus lourde, celle de la société, ou celle du criminel. Toutefois, dans certains chapitres, Hugo critique profondément la Société où règne encore la loi de la jungle : les forts mangent les faibles.

Quand le "Friauche" lui prend sa redingote dans la prison, le Condamné dit :

Je ne lui ai pas laissé prendre ma redingote par insouciance ou par charité. Non; mais parce qu'il était plus fort que moi. Si j'avais refusé, il m'aurait battu avec ses gros poings.¹

Il se sent le coeur plein de rage: " J'aurais voulu pouvoir l'étrangler de mes mains, le vieux voleur; pouvoir le plier sous mes pieds!"²

Le Condamné appelle le "Friauche" " vieux voleur "; il l'accuse donc. Pour lui qui a toujours respecté les valeurs morales, cet acte est fort critiquable et même inadmissible. Mais

¹Hugo, Le Dernier Jour d'un Condamné, p. 324.

²Ibid.

lui-même, a piétiné ces valeurs : de là une insupportable contradiction intérieure dont il paraît inconscient.

L'histoire du "Friauche" apparaît dans le chapitre XXIII. Hugo démontre l'influence de la société sur la criminalité, et pense que le vrai coupable n'est pas le "Friauche", mais la société dans laquelle il vit.

Voici les paroles du Friauche :

Mais que les diables soient avec le passeport! il était jaune, et on avait écrit dessus ' forçat libéré '. . .
Personne ne voulait me donner d'ouvrage.¹

Il se sent donc étiqueté pour sa vie tout entière:
" forçat libéré ".

Hugo montre que, seuls, un heureux hasard et une action héroïque pouvaient permettre au détenteur d'un passeport jaune de rentrer dans la Société. Que serait-il devenu s'il n'avait pas eu cette chance? Le cas de Jean Valjean dans " Les Misérables " lui ressemble. De nombreux forçats libérés portaient cette même étiquette.

C'est ainsi que pour le "Friauche", c'est la société qui prépare les crimes et le coupable n'en est que l'instrument.

C'est cette formule qu'on retrouve dans " Claude Gueux " et quelques autres oeuvres de V. Hugo. Il critique l'organisation de cette Société qui multiplie les criminels. Et Claude Gueux s'écrie : " Les nations ont le crâne bien ou mal fait selon leurs institutions."²

¹ Ibid., p. 321.

² Hugo, " Claude Gueux," dans Romans, p. 424.

Hugo critique cette institution sociale où on rit et on exploite les autres par n'importe quel moyen; les gendarmes eux-mêmes en viennent à trahir. La misère les y oblige.

Je suis un pauvre gendarme, le service est lourd, la paye est légère; mon cheval est à moi et me ruine. Or, je mets à la loterie pour contre-balancer.¹

Qu'est-ce qu'on peut attendre de ce pauvre gendarme qui est dans une société où le travail ne nourrit pas le travailleur? Une société où il y a une énorme distance entre les classes sociales, et où le pouvoir n'est pas équitable... l'un peut faire tout, et l'autre ne peut rien faire.

Le Condamné connaît bien cette distance et il entend une petite voix lui chuchoter sans cesse à l'oreille :

Il y a dans cette même ville, à cette même heure et pas bien loin d'ici, dans un autre palais, un homme qui a aussi des gardes . . . il est aussi haut que tu es bas. Sa vie entière, minute par minute, n'est que gloire, grandeur, délices, enivrement. . . . Tout est autour de lui amour, respect, vénération. Les voix les plus hautes deviennent basses en lui parlant et les fronts les plus fiers ploient. Il n'a que de la soie et de l'or sous les yeux. À cette heure, il tient quelque conseil de ministres où tous sont de son avis . . . cet homme est de chair et d'os comme toi !"²

En face de ce roi qui a tout, Hugo met le Friauche qui n'a rien. À six ans, il n'avait plus ni père, ni mère, et malgré son âge, il était obligé de gagner sa vie lui-même. Alors, il commence à voler. Petit à petit, il devient un monstre et aux yeux de ses accusateurs " avoir volé un mouchoir, ou tué un homme, c'était tout un pour lui."³

¹Hugo, Le Dernier Jour d'un Condamné, p. 335.

²Ibid., p. 344-345.

³Ibid., p. 322.

Hugo condamne cette société qui a deux poids et deux mesures. L'inégalité sociale charrie avec elle de profondes injustices, et on peut dire que c'est là une des causes de la rage du Condamné. Il la lit sur le visage du Friauche, des autres prisonniers et des autres condamnés. Il éprouve le sentiment d'être écrasé par la machine sociale et juridique.

Hugo déclare en tête du chapitre dans lequel il explique l'évolution de Jean Valjean dans " Les Misérables " : " Il faut bien que la société regarde ces choses puisque c'est elle qui les fait. " ¹

b) Dans " L'Etranger " de Camus

Je ne suis pas d'ici — pas d'ailleurs non plus. Et le monde n'est plus qu'un paysage inconnu où le coeur ne trouve plus d'appuis. Etranger, qui peut savoir ce que ce mot veut dire?
Etranger, avouer que tout m'est étranger. ²

Camus

Camus critique la société de façon toute différente. Il critique la société et en même temps, il recherche le sens de la vie. C'est parce que Camus, avant d'être un romancier ou un poète, était un philosophe, bien qu'il s'en soit défendu.

Meursault se trouve mis sur le même plan par la réflexion et par la société qui le condamne, non parce qu'il a tué un homme, mais parce qu'il n'a pas joué le jeu. Camus nous présente Meursault de la façon suivante :

¹Victor Hugo, Les Misérables, Tome I (Paris : Librairie générale Française, 1972), p. 91.

²Albert Camus, Carnets, mai 1935-février 1942 (Paris : Gallimard, 1962), p. 201.

Meursault refuse de mentir. Mentir, ce n'est pas seulement dire ce qui n'est pas, c'est aussi, c'est surtout dire plus que ce qui est, et, en ce qui concerne le cœur humain, dire plus qu'on ne sent, c'est ce que nous faisons tous, tous les jours, pour simplifier la vie. Meursault, contrairement aux apparences, ne veut pas simplifier la vie. Il dit ce qu'il est, il refuse de masquer ses sentiments et aussitôt la société se sent menacée. . . . On ne se tromperait donc pas beaucoup en lisant dans " L'Étranger " l'histoire d'un homme qui, sans aucune attitude héroïque, accepte de mourir pour la vérité.¹

Dans la société bâtie sur le mensonge, l'hypocrisie, et le " jeu ", on n'a pas besoin de la vérité. On n'est même incapable de la supporter. Meursault est étranger à cette société, à ses règles, à sa justice et même à ses conventions. Il n'a rien à dire dans cette société. Il lui serait d'ailleurs impossible de se faire écouter. " Il (le procureur) a déclaré que je n'avais rien à faire avec une société dont je méconnaissais les règles les plus essentielles."²

Il est bien évident que dans un monde où il faut pleurer la mort de sa mère, il "ne faut pas" aller au cinéma le lendemain de l'enterrement, il "faut" être triste. Il "ne faut pas" dire ce qu'on pense. On ne peut jamais être comme on est.

Le procureur général dit :

Oui, MM. les jurés apprécieront. Et ils concluront qu'un étranger pouvait proposer du café, mais qu'un fils devait le refuser devant le corps de celle qui lui avait donné le jour.³

Meursault qui veut être comme il est, n'a pas de place dans cette société, et il doit être étranger. Il est intéressant

¹ Camus, Théâtre, Récits, Nouvelles, p. 1928.

² Camus, L'Étranger, p. 159.

³ Ibid., p. 142.

de relever quelques phrases dans les carnets de Camus. Il les a notées avant l'achèvement de " L'Etranger " :

Tout m'est étranger, tout, sans un être à moi, sans un lieu où refermer cette plaie. Que fais-je ici, à quoi riment ces gestes, ces sourires ? Je ne suis pas d'ici, pas d'ailleurs non plus. Et le monde n'est plus qu'un paysage inconnu où mon cœur ne trouve plus d'appuis. Etranger, qui peut savoir ce que ce mot veut dire.¹

La ressemblance des sentiments de Camus et de ceux de son héros est frappante. On a l'impression que c'est Meursault, le personnage créé par Camus, qui a noté ces phrases dans les carnets de Camus.

La Société refuse Meursault qui est étranger. Meursault aussi refuse cette société qui lui impose ses règles. Il ne parle pas, il regarde autour de lui. Ce silence est fort significatif. Quand il rompt le silence, les autres, les représentants de cette société qui l'ont condamné, n'osent pas écouter la farouche vérité qui sort de sa bouche. Les paroles de Meursault éclatent comme un rire à la face de la société. Il se moque d'elle. L'homme souffre le tourment de Sisyphe, et lutte contre le même désespoir.

Il faut aller tous les jours au bureau, rentrer chez soi, manger, rencontrer les mêmes gens, passer les dimanches à regarder par la fenêtre sans rien faire, répéter et répéter les mêmes gestes et les mêmes actes jusqu'à la fin de la vie.

Camus dit : " Il faut imaginer Sisyphe heureux."²

¹ Camus, Carnets, p. 202.

² Cité par Morvan Lebesque, Camus, écrivains de toujours (Paris : Editions du Seuil, 1963), p. 62.

Meursault aussi s' imagine heureux dans ce monde, sans sentir vraiment le sens de ce bonheur. ". . . mais je ne voyais pas la raison pour changer ma vie. En y réfléchissant bien, je n'étais pas malheureux."¹

Même dans la prison, il se rappelle : " Maman disait souvent qu'on n'est jamais tout à fait malheureux."²

Meursault se sent heureux seulement parce qu'il ne voit pas autre chose à faire, et même en attendant sa mort, il dit : " J'ai senti que j'avais été heureux, et que je l'étais encore."³

Camus aussi, critique cette société où, entre chacun de ses membres, il y a une énorme distance. Chacun vit emprisonné dans sa solitude. Personne n'arrive à comprendre l'autre. Raymond ne peut pas comprendre Salamano, Salamano ne peut pas comprendre Meursault. Meursault ne peut pas comprendre Marie qui lui sourit de toutes ses forces. Marie ne peut pas comprendre Meursault et le trouve " bizarre ".

Selon Camus, le bonheur existe, mais dans ce monde tel qu'il est, on ne peut pas être heureux.

L'oeuvre et l'auteur sont liés l'un à l'autre. C'est pourquoi tous les personnages camusiens sont profonds et teintés de philosophie, et sur le plan de la psychologie, l'oeuvre de l'auteur peut être une partie de l'auteur.

Dans " L'Etranger ", Meursault et la société se regardent.

¹ Camus, L'Etranger, p. 69.

² Ibid., p. 174.

³ Ibid., p. 187.

Qui est responsable ? Est-ce Meursault ? Est-ce la société ?
Meursault critique la société et se moque de ses règles.

Il faut se demander maintenant qui forme cette société si néfaste.

Ce sont les Meursault, les Raymond, les Emmanuel, les Marie, les Salamano, les patrons, les juges, les C'est toute la société.

Mais Meursault est tout seul à avoir le courage de refuser cette société. Il la refuse dans sa mort et il se sacrifie pour la vérité. Il la refuse parce qu'il ne veut pas se masquer et "jouer" comme les autres. "Il faut dire la vérité au moins une fois avant de mourir ou accepter de mourir sans être pardonné."¹

Meursault n'est pas l'homme du mensonge.

Meursault sans se soucier des conséquences, ne veut pas mentir. Il ne prétend pas être différent des autres hommes. C'est son refus du mensonge qui fait que les autres se séparent de lui. Ne voulant être que ce qu'il est, il est "étranger" à l'ordre social.²

Camus révèle toutes ses idées dans ses carnets en quelques phrases qui constituent une attaque de la société dans laquelle l'homme doit jouer. Il écrit :

Chaque fois que j'entends un discours politique ou que je lis ceux qui nous dirigent, je suis effrayé depuis des années de n'entendre rien qui rende un son humain. Ce sont toujours les mêmes mots qui disent les mêmes mensonges. Et que les hommes s'en accommodent, que la colère du peuple n'ait pas encore brisé les fantoches, j'y vois la preuve que les hommes n'accordent aucune importance à leur gouvernement et qu'ils jouent vraiment, oui, qu'ils jouent avec toute une partie de

¹Camus, Théâtre, Récits, Nouvelles, p. 2010.

²Raymond Lichet, Lire Camus (Paris : Hachette, 1969),

leur vie et de leurs intérêts soi-disant vitaux."¹

Cette idée de Camus est très intéressante. On sent l'importance du langage chez Camus. Parce qu'il critique seulement les mensonges, les hypocrisies, le jeu des gouvernants. Il ne critique pas la structure sociale, au contraire de V. Hugo qui se révolte contre le pouvoir et la structure sociale.

3.3 Critique de la Peine de Mort

" Les peines corporelles sont une honte de la civilisation."

Dostoïevsky.

a) Dans " Le Dernier Jour d'un Condamné "

A l'époque romantique, Hugo proteste contre la peine de mort, beaucoup d'écrivains l'ont fait aussi, Nous pouvons dire que le romantisme joue un grand rôle dans l'histoire de la peine de mort.

Hugo, Lamartine, Chateaubriand, Georges Sand et Vigny ont protesté avec éclat contre l'échafaud. A l'époque romantique, toute une littérature traite de l'abolition de la peine de mort.

Hugo réagit avec force contre la peine de mort, dans " Claude Gueux " et " Le Dernier Jour d'un Condamné ".

Dans la préface de 1832 de son " Le Dernier Jour d'un Condamné ", Hugo déclare :

En abolissant la peine de mort, à cause de lui (le paria)
et sans attendre que vous fussiez intéressés dans la question,

¹ Camus, Carnets , p. 67.

vous faisiez plus qu'une oeuvre politique, vous faisiez une oeuvre sociale. ¹

" Le Dernier Jour d'un Condamné " est un bon exemple de la littérature de l'époque romantique qui s'intéresse au droit pénal et à l'abolition de la peine de mort.

Plusieurs motifs peuvent provoquer un crime; l'homme tue pour se nourrir, pour se vêtir, pour s'instruire etc. Pour laquelle de ces raisons le Condamné a-t-il tué ? Nous n'en savons rien. Mais on l'a condamné à mort. Il sait qu'il va mourir :

Peut-être cette lecture leur rendra-t-elle la main moins légère, quand il s'agira quelque autre fois de jeter une tête qui pense, une tête d'homme, dans ce qu'ils appellent la balance de la justice ? Peut-être ont-ils jamais réfléchi, les malheureux, à cette lente succession de tortures que renferme la formule expéditive d'un arrêt de mort ?²

Pour Hugo, la guillotine et l'échafaud ne sont que les mécaniques horribles. Il faut souligner également que Hugo avant d'être poète et écrivain est un croyant. D'après lui, l'homme n'a pas le droit d'interrompre la vie d'un autre homme. Cette idée apparaît dans " Le Dernier Jour d'un Condamné ". Hugo critique cette loi qui s'oppose à la charité du christianisme.

Donnons la parole à son Condamné : " Ainsi, après ma mort, trois femmes, sans fils, sans mari, sans père; trois orphelines de différentes espèce; trois veuves du fait de la loi. "³

Victor Hugo montre bien sa raison d'abolir la peine de mort dans la préface de 1832 :

¹Hugo, Le Dernier Jour d'un Condamné, p. 377.

²Ibid., p. 279.

³Ibid., p. 283.

Où cet homme a une famille; et alors croyez-vous que le corps dont vous l'égorgez ne blesse que lui seul ? que son père, que sa mère, que ses enfants, n'en saigneront pas ? Non. En le tuant, vous décapitez toute sa famille. Et ici encore vous frappez des innocents. Gauche et aveugle pénalité, qui, de quelque côté qu'elle se tourne, frappe l'innocent !"¹

Pour Hugo, le crime n'est pas une affaire tout à fait individuelle, mais plutôt sociale. Alors on n'a pas le droit de tuer quelqu'un qui commet un crime parce qu'il n'est pas pleinement responsable.

Hugo soutient sans cesse l'abolition de la peine de mort dans sa Préface de 1832 :

En abolissant la peine de mort, à cause de lui et sans attendre que vous fussiez intéressés dans la question, vous faisiez plus qu'une oeuvre politique, vous faisiez une oeuvre sociale.²

. . . nous ne voulons pas seulement l'abolition de la peine de mort, nous voulons un remaniement complet de la pénalité sous toutes ses formes, du haut en bas.³

Le Friauche, un autre condamné à mort, qui apparaît à côté du Condamné s'exprime lui aussi :

. . . je voulais être honnête homme avec mes soixante-six francs, et j'avais de plus beaux sentiments sous mes guenilles qu'il n'y en a sous une serpillière de raticchon. Mais que les diables soient avec le passeport ! il était jaune, et on avait écrit dessus ' forçat libéré ' !.⁴

Hugo reprend cette pensée dans " Claude Gueux ", qui, lui aussi, est condamné à mort. Hugo note :

Mais pourquoi cet homme a-t-il volé ? pourquoi cet homme

¹Ibid., p. 391.

²Ibid., p. 377.

³Ibid., p. 393.

⁴Ibid., p. 321.

a-t-il tué ? Voilà deux questions auxquelles ils ne répondent pas.¹

C'est Claude Gueux qui dit :

Je suis un voleur et un assassin; j'ai volé, et tué. Mais pourquoi ai-je volé ? pourquoi ai-je tué ? Posez-vous ces deux questions, Messieurs les jurés.²

Après avoir étudié le comportement de Hugo, vis-à-vis de Dieu, et de la religion, nous arrivons à comprendre que, pour Hugo, c'est seulement Dieu qui a le droit de prendre la vie d'un homme.

Les hommes et la société humaine ne peuvent jamais être capables d'établir une justice suprême.

Hugo prête sa pensée à son Condamné :

. . . je suis robuste de corps et d'esprit, constituée pour une longue vie; oui, tout cela est vrai; et cependant, j'ai une maladie faite de la main des hommes.

. . . Mourir si jeune et d'une telle mort.³

Pour Hugo, l'homme est toujours une personne qui jouit de droits inaliénables. Le tuer, le condamner à mort, c'est un crime irréparable. Le Condamné nous révèle ce fait révoltant:

La voiture s'est arrêtée un moment avant l'octroi. Les douaniers de ville l'ont inspectée. Si c'eût été un mouton ou un boeuf qu'on eût mené à la boucherie, il aurait fallu leur jeter une bourse d'argent; mais une tête humaine ne paye pas le droit. Nous avons passé.⁴

Selon Hugo, la peine de mort, n'est pas une façon d'intimider ou de corriger une société, elle a des effets inverses. Il faut souligner ces phrases du Condamné : " Je me sens le coeur plein

¹Hugo, "Claude Gueux," dans Romans, p. 422.

²Ibid., p. 421.

³Hugo, Le Dernier Jour d'un Condamné, p. 300.

⁴Ibid., p. 317.

de rage et d'amertume. . . . La mort rend méchant. "1

La peine de mort, d'après l'auteur, ne devrait jamais être appliquée. En attendant que ce principe soit admis, Hugo requiert une justice, si on peut dire, individualisée, c'est-à-dire une justice pour chaque accusé.

C'est pour cette raison qu'il écrit " Claude Gueux ". A-t-on le droit de tuer Claude ? Le droit de tuer le Friauche qui voulait être honnête avec ses soixante-six francs ? Mais, dans le cas du Condamné, on ne peut rien imaginer, parce qu'on ignore la raison du crime. Il se moque de cette loi, il parle de la guillotine avec un humour macabre et nous en donne une image sanglante :

Et puis, on ne souffre pas, en sont-ils sûrs ? Qui le leur a dit ? Conte-t-on que jamais une tête coupée se soit dressée sanglante au bord du panier, et qu'elle ait crié au peuple : " Cela ne fait pas de mal ! "2

N'est-il pas étonnant qu'à cette époque où nous croyons être bien civilisés, il existe encore une vertu sociale dans le sang versé ? Ce qui est encore plus horrible, c'est la cérémonie de préparation des condamnés à mort. L'auteur qui est contre toutes les souffrances morales et physiques décrit cette cérémonie dans " Le Dernier Jour d'un Condamné ". Le Condamné note à propos de cette douloureuse cérémonie :

A peine assis, les deux autres (les aides du bourreau) se sont approchés de moi, par derrière, comme des chats; puis tout à coup j'ai senti un froid d'acier dans mes cheveux, et les ciseaux ont grincé à mes oreilles.

¹Ibid., p. 324-325.

²Ibid., p. 343.

Mes cheveux, coupés au hasard, tombaient par mèches sur mes épaules, et l'homme au chapeau à trois cornes les époussetait. . . . Un jeune homme, . . . , a demandé à un des guichetiers comment s'appelait ce qu'on faisait là.

— La toilette du condamné . . . Tout à coup l'un des valets m'a enlevé ma veste, et l'autre a pris mes deux mains qui pendaient, les a ramenées derrière mon dos, et j'ai senti les noeuds d'une corde se rouler lentement autour de mes poignets rapprochés. . . puis il s'est mis à en couper le col.¹

Cette cérémonie est tellement horrible qu'elle fait trembler même la main de l'exécuteur.

A cette précaution horrible, au saisissement de l'acier qui touchait mon cou, mes coudes ont tressailli, et j'ai laissé échapper un rugissement étouffé. La main de l'exécuteur a tremblé . . . L'un d'eux s'est baissé et m'a lié les deux pieds au moyen d'une corde fine et lâche, qui ne me laissait à faire que de petits pas. . . Puis le gros homme a jeté la veste sur mon dos, et a noué les manches ensemble sous mon menton. Ce qu'il y avait à faire là était fait.²

Nous pouvons imaginer l'émotion, la peur et la souffrance d'un condamné à mort au cours d'une telle cérémonie. C'est pourquoi Hugo pose alors cette question :

Se sont-ils jamais mis, seulement en pensée, à la place de celui qui est là, au moment où le lourd tranchant qui tombe mord la chair, rompt les nerfs, brise les vertèbres. . .³

Le rage prend le Condamné qui écrit à sa fille :

" Comprends-tu cela, Marie ? Me tuer de sang-froid, en cérémonie, pour le bien de la chose !"⁴

L'auteur critique la peine de mort ; il accumule des images choquantes et horribles :

. . . encore six heures ; et je serai mort ; je serai quelque

¹ Ibid., p. 356-357.

² Ibid., p. 357.

³ Ibid., p. 344.

⁴ Ibid., p. 326.

chose d'immonde qui traînera sur la table froide, des amphithéâtres ; une tête qu'on moulera d'un côté, un tronc qu'on disséquera de l'autre ; puis de ce qui restera, on en mettra plein une bière, et le tout ira à Clamart.¹

Mais malgré toutes les protestations pour l'abolition de la peine de mort et contre la guillotine, " cette horrible réalité qu'on appelle la guillotine " ² a existé et existe encore.

En condamnant à mort le criminel, la société ne fait-elle pas au coupable précisément la même chose dont elle le punissait ?

Pour Hugo, le crime est lié avec la misère et l'ignorance. Si on étudie le passé des criminels, à part quelques exceptions, dans le plupart des cas c'est la misère, le besoin et l'ignorance qui ont poussé ces malheureux au crime, parce qu'ils ne sont pas capables de résoudre ces problèmes par l'intelligence et la raison.

Victor Hugo écrit dans la Préface de 1832 :

Espérons que le jour est prochain où la loi abolira ces fonctions funèbres. L'air seul de notre civilisation doit dans un temps donné user la peine de mort.³

b) Dans " L'Etranger "

Caligula : " Les hommes meurent et ils ne sont pas heureux. " ⁴

Camus nous parle de l'absurdité de la vie :

Je ne sais pas si ce monde a un sens qui me dépasse. Mais je sais que je ne connais pas ce sens et qu'il m'est

¹Ibid., p. 325.

²Ibid., p. 286.

³Ibid., p. 390.

⁴Camus, Théâtre, Récits, Nouvelles , p. 27.

impossible pour le moment de le connaître.¹

Le personnage de Camus tient la vie pour absurde, mais par un manque de logique heureuse, cela ne l'empêche pas de protester violemment contre la guillotine et la peine de mort. Le crime de Meursault est le produit d'un hasard, et à l'instant du crime sa main est étrangère à son corps. Camus nous décrit ce drame et il en vient à se demander si on a le droit de condamner Meursault à mort.

Quelle justice peut répondre à cette question ?

Meursault dit :

C'est à peine si j'ai entendu mon avocat s'écrier, pour finir, que les jurés ne voudraient pas envoyer à la mort un travailleur honnête perdu par une minute d'égarement, et demander les circonstances atténuantes pour un crime dont je traînais déjà comme le plus sûr de mes châtements, le remords éternel.²

Malgré tout, à la fin, on a envoyé à la mort ce " travailleur honnête ".

Les jours coulent, l'un après l'autre. Meursault approche de la mort. Comme pour le Condamné de V. Hugo, l'idée de la guillotine s'insinue dans sa tête. Il ne cesse d'y penser.

Pour le Condamné, la guillotine est une horrible réalité et pour Meursault, elle reste un " mécanisme implacable. "³

Mais tout bien considéré, rien ne me permettait ce luxe (d'être abattu d'une balle à la volée), tout me l'interdisait, la

¹ Cité par Jean-Paul Sartre, dans Situations I (Paris : Gallimard, 1947), p. 112.

² Camus, L'Étranger, p. 163.

³ Ibid., p. 167.

mécanique me reprenait.¹

Le Condamné de V. Hugo a peur de la guillotine, il tremble, il crie, il se révolte, dès qu'il imagine la mort et la guillotine. Mais Meursault, au contraire, s'intéresse aux exécutions capitales, et regrette de ne pas avoir eu l'occasion d'assister à une exécution. Ce serait un spectacle très intéressant pour un homme. Il parle de la machine (guillotine) comme il parlerait d'une chose ordinaire de la vie, n'importe quelle chose :

Comment n'avais-je pas vu que rien n'était plus important qu'une exécution capitale et que, en somme, c'était la seule chose vraiment intéressante pour un homme!²

On ne peut pas croire que ces paroles sortent de la bouche d'un condamné à mort qui attend l'exécution.

Pour le Condamné de V. Hugo, la guillotine est un cauchemar ; pour Meursault , ce n'est qu'une curiosité. On peut dire que cette idée est aussi liée à l'indifférence de principe de Meursault. Ses souvenirs glissent dans sa tête. Il se souvient de l'histoire de son père, que sa mère lui a racontée un jour. Voici telle que la lui a racontée sa mère, l'histoire de ce père qui lui est inconnu :

. . . Il était allé voir exécuter un assassin. Il était malade à l'idée d'y aller. Il s'était fait cependant et au retour il avait vomé une partie de la matinée. Mon père me dégoutait un peu alors. Maintenant, je comprenais, c'était si naturel.³

Il imagine qu'il va voir une exécution. Camus exprime, à travers son personnage, ses idées sur la pénalité.

¹Ibid., p. 168-169.

²Ibid., p. 170.

³Ibid.

D'autres fois, par exemple, je faisais des projets de loi. Je réformais les pénalités. J'avais remarqué que l'essentiel était de donner une chance au condamné. Une seule sur mille, cela suffisait pour arranger bien des choses.¹

La guillotine ne donne pas cette chance de salut.

Meursault poursuit :

Car en réfléchissant bien, en considérant les choses avec calme, je constatais que ce qui était défectueux avec le couperet, c'est qu'il n'y avait aucune chance, absolument aucune.²

L'image que nous donne Meursault de la guillotine nous fait bien partager l'effroi du condamné au moment de l'exécution :

Si le coup ratait, . . . , on recommençait. . . il fallait que le condamné souhaitât le bon fonctionnement de la machine.³

Rien n'est plus désespérant que cet espoir !

Le Condamné de V. Hugo dit à propos de la guillotine :

Ils sont triomphants de pouvoir tuer sans presque faire souffrir le corps. Hé ! c'est bien de cela qu'il s'agit ! Qu'est-ce que la douleur physique près de la douleur morale !⁴

Voici ce qu'écrit Meursault :

En somme le condamné était obligé de collaborer moralement. C'était son intérêt que tout marchât sans accroc.⁵

Si Camus est pour l'abolition de la peine de mort, ce n'est pas seulement pour ces raisons sentimentales ou religieuses, mais surtout pour des raisons philosophiques.

Pour quelqu'un qui ne connaît aucun sens à la vie, comment la mort pourrait-elle en avoir ?

¹ Ibid., p. 171.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Hugo, Le Dernier Jour d'un Condamné, p. 280.

⁵ Camus, L'Etranger, p. 172.

Camus est un humaniste. Selon lui, les hommes ne sont pas heureux, et ils souffrent.

Dans le monde actuel, on tue facilement en masse : des individus sont sacrifiés dans les querelles entre nations. Le nombre ne dépasse-t-il pas celui des meurtres particuliers ? Les responsables des guerres ont-ils le droit de tuer ? Pourquoi la justice les protège-t-elle ?

Le crime de Meursault est un cas particulier. Et ^{c'est} ici que Camus critique violemment le jugement. On ne tue pas Meursault pour une nation mais pour des raisons personnelles et parce que le juge le trouve monstrueux de ne pas simuler un remords et de n'éprouver aucun chagrin. L'existence de ces monstres qui lèvent cruellement les masques de la vérité est dangereuse pour une société dans laquelle on croit avoir besoin d'hypocrisie pour cacher des prétextes inavouables.

Meursault va accueillir la mort, comme on accueillerait quelqu'un :

Je devais constater au contraire que tout était simple : la machine est au même niveau que l'homme qui marche vers elle. Il la rejoint comme on marche à la rencontre d'une personne.¹

Son comportement est douloureux :

Tandis que, là encore, la mécanique écrasait tout : on était tué discrètement, avec un peu de honte et beaucoup de précision.²

Malgré toute son indifférence, qui peut imaginer cette douleur morale de Meursault ? Qui est capable de connaître cette angoisse ?

¹Ibid., p. 173.

²Ibid.

J'ai attendu patiemment que la lumière naisse sur la vitre du ciel. Le plus difficile, c'était l'heure douteuse où je savais qu'ils opéraient d'habitude.¹

Camus cite dans ses carnets cette phrase de Giraudoux :
 " L'innocence d'un être est l'adaptation absolue à l'univers dans lequel il vit. . . . L'innocent est celui qui n'explique pas."²

Meursault est donc innocent. On le condamne et il accepte. Il va mourir dans la solitude la plus grande et la plus douloureuse qu'une personne humaine puisse connaître. Il ne demande rien, il n'attend rien. Il souhaite seulement avoir beaucoup de spectateurs le jour de son exécution.

Dans le fond, il désire avoir avec les autres le rapport et le contact, qu'il n'a jamais eu pendant tout le long de sa vie.

Pour que tout soit consommé, pour que je me sente moins seul, il me restait à souhaiter qu'il y ait beaucoup de spectateurs le jour de mon exécution et qu'ils m'accueillent avec des cris de haine.³

La Commission sociale de l'épiscopat français a présenté un article très intéressant dans La Documentation Catholique, Numéro 1735, du 5 février, 1978 sur " Eléments de Réflexion sur la Peine de Mort ". Je voudrais citer ici quelques phrases qui me paraissent très remarquables :

Si la société a le devoir de se protéger et d'empêcher une personne de nuire, faut-il, pour autant, lui ôter la vie?

. . .
 Chacun de nous a sa part de responsabilité dans la société actuelle et est appelé à participer à sa transformation.

¹Ibid., p. 174.

²Camus, Carnets, p. 89.

³Camus, L'Etranger, p. 138.

L'abolition de la peine de mort dans la législation de notre pays serait un signe du respect de l'homme et de sa vie.¹

Mgr. Fauchet commente le document de l'épiscopat français sur la peine de mort, dans La Documentation Catholique, Numéro 1738, du 19 mars, 1978.

Certains imaginent la peine de mort comme le remède magique qui ferait cesser crimes et terrorisme. Elle existe aujourd'hui dans le Droit français et qu'empêche-t-elle ? Alors, est-ce vraiment de ce côté qu'il faut chercher ?²

¹ La Commission Sociale de l'Episcopat Français, " Eléments de Réflexion sur la Peine de Mort. " La Documentation Catholique No. 1735 (5 février 1978) : 119.

² Mgr. Fauchot, " Mgr. Fauchot Commente le Document de l'Episcopat Français sur la Peine de mort. " La Documentation Catholique No. 1738 (19 mars 1978) : 294-295.

